

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00529

Numéro SIREN : 835 319 278

Nom ou dénomination : AA FORMATION

Ce dépôt a été enregistré le 10/03/2022 sous le numéro de dépôt 7368

SAS POLARIS CONSEIL LITTORAL



Cabinet Jean-Claude DUBAIL

Expertise & Conseil de l'Entreprise

Cabinet d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

2022 Sae 736845

Comptes annuels

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

SASU AA FORMATION

17/19 place DES BLEUETS
59000 LILLE

certifié conforme
AD

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	583	192	391	507
Immobil. en cours - Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	23		23	23
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	605	192	414	530
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	83 028		83 028	49 482
Fournisseurs débiteurs	50 702		50 702	10 483
Personnel	22 550		22 550	146
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	2 312		2 312	983
Autres créances	8 618		8 618	21 364
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	5 242		5 242	16 925
Charges constatées d'avance				67
TOTAL ACTIF CIRCULANT	172 452		172 452	99 448
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	173 058	192	172 866	99 979

AL

Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
Capital social ou individuel	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Reserve légale	500	500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	18 884	44 887
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	21 394	-11 003
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	45 779	39 384
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	53 000	
<i>Decouverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	53 000	
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Assurées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		900
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 727	10 276
<i>Personnel</i>		
<i>Organismes sociaux</i>	3 605	3 265
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	9 538	4 433
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	40 755	38 821
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	1 463	380
Dettes fiscales et sociales	55 361	46 898
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		2 520
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	127 087	60 594
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	172 866	99 979

AN

Compte de résultat

	du 01/01 au 31/12 12 mois	%	du 01/01 au 31/12 12 mois	%	du 22/01 au 31/12 12 mois	%	Variation relative (montant)
PRODUITS							
Ventes de marchandises							
Production vendue	176 903	100,00	283 705	100,00	213 886	100,00	-106 802
Production stockée							
Subventions d'exploitation	6 000	3,39					6 000
Autres produits	1		6				-5
Total	182 904	103,39	283 711	100,00	213 887	100,00	-100 807
CONSOMMATION M/SES & MAT							
Achats de marchandises							
Variation de stock (m/ses)							
Achats de m.p & aut.approv.							
Variation de stock (m.p.)							
Autres achats & charges externes	125 544	70,97	244 430	86,16	156 459	73,15	-118 886
Total	125 544	70,97	244 430	86,16	156 459	73,15	-118 886
MARGE SUR M/SES & MAT	57 360	32,42	39 281	13,85	57 427	26,85	18 079
CHARGES							
Impôts, taxes et vers. assim.	790	0,45	218	0,08			572
Salaires et Traitements	18 998	10,74	34 197	12,05			-15 199
Charges sociales	5 426	3,07	13 068	4,61			-7 641
Amortissements et provisions	117	0,07	75	0,03			41
Autres charges							
Total	25 331	14,32	47 558	16,76			-22 226
RESULTAT D'EXPLOITATION	32 029	18,11	-8 277	-2,92	57 427	26,85	40 306
Produits financiers	5		8		2		-3
Charges financières	234	0,13	540	0,19	700	0,33	-306
Résultat financier	-229	-0,13	-532	-0,19	-698	-0,33	303
Opérations en commun							
RESULTAT COURANT	31 799	17,98	-8 809	-3,11	56 729	26,52	40 609
Produits exceptionnels	2 100	1,19	23 235	8,19			-21 135
Charges exceptionnelles	11 503	6,50	25 428	8,96			-13 925
Résultat exceptionnel	-9 403	-5,32	-2 193	-0,77			-7 210
Participation des salariés							
Impôts sur les bénéfices	1 002	0,57			11 342	5,30	1 002
RESULTAT DE L'EXERCICE	21 394	12,09	-11 003	-3,88	45 387	21,22	32 397

AC

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU AA FORMATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 172 866 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 21 394 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

AV

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Conditions particulières d'activité pendant la période

L'entreprise a été obligée de cesser son activité suite à la fermeture administrative de l'ensemble des centres de formation pendant la période de mars 2020 à mai 2020.

Afin de palier à cette baisse de chiffre d'affaires, la société a obtenu l'aide du fonds de solidarité COVID-19 pour un montant total de 6 000 euros, elle a également bénéficié de deux prêts garantis par l'Etat (PGE) pour un montant respectif de 18 000 euros et 35 000 euros.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

AA FORMATION
Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 5 000 €
Siège Social : 17/19 Place aux bleuets
59 000 Lille
RCS Lille métropole n° 835 319 278

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
Du 15 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un.

Le quinze décembre.

A 15 heures.

Le soussigné Monsieur Arnaud VASSEUR, associé unique de la Société AA FORMATION, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 5 000 € dont le siège social est situé 17/19 Place aux Bleuets 59000 Lille

1) Déclare être appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus à la présidence.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Questions diverses.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2) Adopte les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé Unique approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé Unique, après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de + 21 394,39 Euros, décide de l'affecter de la manière suivante :



1) Origine du résultat à affecter :

- bénéfice de l'exercice	+ 21 394,39 Euros

Total	+ 21 394,39 Euros

2) Affectation proposée :

- Au compte « Autres réserves »	+ 21 394,39 Euros

Total	+ 21 394,39 Euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 45 778,80 Euros.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

